



Direction Générale Territoires
Proximité Déchets Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Arrêté n°2023- 05

Arrêté relatif à l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public métropolitain du parking P+R Bourdonnières 2, situé rue des Bourdonnières à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu les articles L141-3 et R141-4 à R141-9 du Code de la Voirie Routière régissant les enquêtes publiques relatives au déclassement de voie,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil métropolitain au Bureau métropolitain et à la Présidente,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet portant délégation de la Présidente aux élus,

Vu la liste des commissaires enquêteurs établie par la Préfecture de Loire-Atlantique pour l'année 2023,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Arrête

Article 1. **Il sera procédé à une enquête publique** sur le projet de déclassement du domaine public du parking P+R Bourdonnières 2, situé rue des Bourdonnières à Nantes, **pendant une durée de 17 jours consécutifs, du mercredi 29 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023 inclus.**

Article 2. Madame Françoise BELIN, attachée principale territoriale, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Article 3. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché :

- à la Mairie annexe de Nantes Sud, 14 rue des Herses, à Nantes ;
- au Pôle de proximité «Loire, Sèvre et Vignoble» de Nantes Métropole, 6 rue Marie Curie, à Vertou ;
- sur le site concerné : rue des Bourdonnières à Nantes ;
- sur le site internet de Nantes Métropole (<https://www.nantesmetropole.fr/>).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à l'enquête.

Article 4. Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête :

- à la Mairie annexe de Nantes Sud, pendant la durée de l'enquête du mercredi 29 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023 inclus, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 ;
- au Pôle de proximité «Loire Sèvre et Vignoble» de Nantes Métropole – 6 rue Marie Curie à Vertou, pendant la durée de l'enquête du mercredi 29 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023 inclus, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance à Madame le commissaire-enquêteur qui les annexera au registre, au siège de l'enquête publique : Pôle de proximité Loire, Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole – 6 rue Marie Curie – 44120 Vertou.

Il pourra également adresser ses observations à l'adresse mail suivante : enq.publique.pr.bourdonnieres@gmail.com

Pour être recevables, ces observations par courrier devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

Article 5. **Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :**

- à la Mairie annexe de Nantes Sud – 14 rue des Herses, à Nantes :
 - le mercredi 29 mars 2023 de 9 heures à 12 heures ;
 - le mardi 4 avril 2023 de 14 heures à 17 heures 30 minutes ;
 - le vendredi 14 avril 2023 de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

Article 6. A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par Madame le commissaire-enquêteur. Ces registres seront assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai global de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les transmettre avec le dossier de l'enquête à la Présidente de Nantes Métropole.

Article 7. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, et ce, aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Nantes Métropole – Pôle Loire, Sèvre et Vignoble – 6 rue Marie Curie à Vertou ;
- Mairie annexe de Nantes Sud – 14 rue des Herses à Nantes.

Fait à Nantes, le

- 9 MARS 2023

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

mis en ligne le :

09 MARS 2023

Laure BESLIER



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230309-2023_05ARR-AR
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023